

Séance du jeudi 28 mars 2013

Le vingt huit mars deux mille treize, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Paul SOURROUILLE, Maire.

Présents

Mrs SOURROUILLE Jean-Paul, DANNE Philippe, Fabien LALANNE, Didier LACAMPAGNE, Didier ROUBY, Paul VIVIER.

Mmes Danielle DEHILOTTE, TALABOT Martine, LOUVET Emmanuelle, FABRIKEZIS Fabienne, Nadine DEO, Danièle ROBIN

Secrétaire de séance

Fabien LALANNE

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu du 25 février 2013*
2. *Vote du taux des trois taxes*
3. *Vote des subventions aux associations*
4. *Réengagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation en vue de la création d'un nouvel accès au groupe scolaire.*
5. *SDEEG : Modification des statuts*
6. *SICAL : Signature d'une convention*
7. *Questions diverses.*

A 20h40, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. Approbation et signature du compte rendu du 25 février 2013

Le compte rendu de la séance du 25 février est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. Vote du taux des trois taxes

Monsieur le Maire présente et commente les éléments établis par les services fiscaux.

Après débats, il est proposé d'appliquer une augmentation de 2% pour l'année 2013 correspondant au taux d'inflation sur l'année 2012.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'appliquer cette augmentation avec un coefficient de variation proportionnelle de 1,020204 et fixe les taux pour 2013 à :

- Taxe d'habitation 14.57 %
- Taxe foncière (bâti) 17.28 %
- Taxe foncière (non bâti) 49.34 %.

Ce qui laisse apparaître un produit attendu de 270 753 €.

III. Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions qui nous ont été adressées par les associations communales et quelques associations extérieures. Il précise que chacun des dossiers a été examiné en commission des finances et propose de voter l'enveloppe financière destinée aux subventions qui seront allouées aux associations et de définir la répartition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, fixe à 7 000 € l'enveloppe pour les subventions 2013 et répartit cette somme comme suit :

- ACCA : 660 € (11voix pour une contre Fabienne FABRIKEZIS)
 - ACPG-CATM : 650 € à l'unanimité
 - AGEA : 600 € à l'unanimité
 - Parents d'élèves : 120 € à l'unanimité
 - ASTA : 800 € à l'unanimité
 - Badminton : 200 € à l'unanimité
 - Pétanque : 0 € à l'unanimité
 - Hip hop : 550 € à l'unanimité
 - Club du 3ème Printemps : 855 € à l'unanimité
 - Société des fêtes : 0 € à l'unanimité
 - Jeunes pompiers de La Brède : 150€ à l'unanimité
- Non affecté : 2415 €.

IV. Engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation en vue de la création d'un nouvel accès au groupe scolaire.

Considérant la dangerosité de l'accès actuel au groupe scolaire via la RD 214 ;
Considérant la nécessité de sécuriser l'accès au groupe scolaire en créant un nouvel accès depuis la Rue le Traversan ;
Considérant qu'un emplacement a été réservé au PLU au bénéfice de la Commune pour l'aménagement d'un nouvel accès piéton au groupe scolaire depuis la rue le Traversan ;
Considérant que l'aménagement d'un nouvel accès au groupe scolaire ne peut se faire autrement que sur la propriété privée vu l'enclavement du groupe scolaire ;
Considérant que des négociations amiables ont été engagées depuis 2005, par la Commune, auprès des propriétaires indivisaires;
Considérant que l'ultime relance de procédure amiable d'acquisition n'a pas donné suite ;
Considérant par conséquent que, faute d'entente avec les propriétaires indivisaires, la Commune est contrainte de recourir à une procédure d'expropriation ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- Demander au Préfet de la Gironde la prise d'une Déclaration d'Utilité Publique du projet et de l'arrêté de cessibilité
- Accomplir toutes les formalités entraînés par cette opération
- A acquérir les immeubles nécessaires, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation
- A faire éventuellement assurer la défense des intérêts de la Commune devant toute juridiction compétente
- A signer les actes et tous autres documents afférant à la présente délibération.

V. SDEEG : Modifications des statuts

A l'occasion de l'assemblée générale du 14 décembre 2012, le Syndicat Départemental de l'Energie Electrique de la Gironde a adopté des propositions de modification des statuts considérant que ces derniers ne correspondent plus à l'évolution de la législation au niveau énergétique et à l'émergence des nouveaux besoins des collectivités.

Ainsi, le SDEEG souhaite apporter son concours à l'instauration d'une large coopération intercommunale en matière de :

-Communications électroniques (réalisation d'infrastructures),

- De cartographie d'exploitation de données numérisées portant sur les réseaux,
- D'achat d'énergie pour le compte des collectivités
- De borne de recharge pour véhicules électriques

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de modification est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Par la même occasion, Monsieur le Maire propose de délibérer sur le transfert des compétences précitées au bénéfice du SDEEG.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la proposition de modifications des statuts validée par le SDEEG dans sa délibération en date du 14/12/2012 ;
- De transférer au SDEEG l'ensemble des 4 compétences tels que définies dans la délibération de modification des statuts du SDEEG en date du 14/12/2012 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs se rapportant à ces transferts ;

VI. SICAL : Signature d'une convention

Considérant la dissolution du SICAL au 1er juillet 2013, Monsieur le Maire rappelle que la convention de prestation de service qui nous lie au SICAL doit faire l'objet d'un renouvellement pour couvrir la période allant du 1er janvier au 30 juin 2013.

La participation financière de la Commune s'élève à 14 403€ au titre de l'année 2013.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec le SICAL 2013, ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.

A l'issue de la délibération, Jean Paul SOURROUILLE informe les conseillers que le dernier passage caméra fait apparaître un tuyau qui semble bloqué dans la canalisation d'assainissement située sous l'allée Le Clos des Cerisiers et qui proviendrait du branchement du lot n°1. Il rappelle qu'il s'agit là d'un problème qui relève de la responsabilité individuelle des propriétaires concernés et n'a pas de rapport avec la présente rétrocession qui valide le bon état général du réseau. Toutefois, Philippe DANNE propose que les propriétaires concernés soient saisis afin de réparer les dommages. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

VII. Questions diverses

- Jean Paul SOURROUILLE évoque les chiffres annuels de la délinquance qui ont été présentés à l'occasion d'une réunion à la gendarmerie de CASTRES. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en baisse de 50%, les atteintes aux biens en évolution de 33% et les infractions économiques et financières en baisse de 50%. Les incivilités commises sur la Communes sont aussi évoquées et déplorées. A ce titre, un dépôt de plainte vient d'être déposé pour les dégradations sur le mobilier urbain et notamment l'espace de jeux de la salle des associations.
- Le Conseil Général de la Gironde a délibéré sur l'actualisation du périmètre de la ZPENS et la création d'un PPEANP (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains). Une partie du territoire de notre Commune pourrait être concerné et intégré au PPEANP ce qui permettrait au Conseil Général ou à la Commune par voie de délégation de préempter dans un secteur préalablement défini. La Commission urbanisme est invitée à travailler sur le dossier.
- Monsieur le Maire a fait l'objet d'une sollicitation de la part de l'association sportive Automobile du club du Sud Ouest pour le passage dans la Commune du 2^{ème} Rallye Bordeaux Aquitaine Classic. Le Conseil Municipal n'est pas opposé sur le principe. Toutefois, certaines précisions restent à apporter.

- A l'occasion de la rétrocession des lotissements du Mayne, le dernier passage caméra avait fait état de la présence d'un tuyau PVC provenant de l'habitation de Monsieur MARKOWIAK et qui semblait traverser la canalisation principale située sous l'Allée le Clos des Cerisiers. Dès lors, il a été demandé aux propriétaires concernés de retirer ce tuyau. Ces derniers ont entrepris les démarches nécessaires et semble dans tous les cas couvert par une garantie. Le problème devrait donc très prochainement être résolu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.